

ment obligé de protéger le port de Montréal si nous ne pouvions pas le faire. J'appuierai certainement cette mesure, et je crois qu'il n'est que juste qu'elle soit votée telle quelle.

L'honorable M. OGILVIE: Je croyais avoir déjà expliqué d'une manière suffisamment claire à l'honorable sénateur qu'il ne s'agit pas là du tout d'une question touchant les améliorations du havre. On n'a pas blâmé les commissaires du havre. La partie du projet de loi à laquelle on s'objecte est l'article 4, parce qu'on considère comme odieux d'insérer à la fin cette disposition relative au bassin de radoub, et les hommes dont vous nous avez lu les noms sur ce document sont ceux-là même qui aujourd'hui combattent cette législation.

Je vous ai dit tout à l'heure que jusqu'à 1873, les commissaires du havre avaient incontestablement le contrôle du havre et des dépenses qui y étaient faites; les choses se passaient de manière à faire honneur à tous les intéressés; les commissaires remplissaient très bien tous leurs devoirs. En 1873 ou 1874 le Gouvernement enleva le contrôle des mains des commissaires du havre en nommant lui-même la majorité des membres de cette commission. Mais comme je l'ai dit il y a un instant à l'honorable Secrétaire d'Etat, les représentants de Montréal dans cette commission, à part du maire, sont contre ce bassin de radoub.

L'honorable M. FORGET: Je vous demande pardon,

L'honorable M. OGILVIE: Je vous demande pardon, tout le monde à l'exception du maire, et nous savons pourquoi il n'est pas contre.

L'honorable M. FORGET: Personne à Montréal n'est contre le bassin de radoub. Tout le monde sans exception désire avoir un bassin de radoub à condition que le Gouvernement le construise lui-même, mais voici que mon honorable ami dit, vous allez construire ce bassin de radoub dans la partie est.....

L'honorable M. OGILVIE: Je n'ai pas dit cela.

L'honorable M. FORGET: L'honorable sénateur a dit qu'on allait dépenser \$750,

000 dans la partie est où, il le savait, certains messieurs avaient des propriétés.

L'honorable M. OGILVIE: On fixe l'endroit où il devra être construit, on ne laisse pas ce soin aux commissaires du havre.

L'honorable M. FORGET: Lorsque ces messieurs voulaient, il y a quelques années, un bassin de radoub, ils désiraient qu'il fut construit dans la partie ouest, près du canal, et de fait, ils commencèrent là et alors les travaux de ce bassin.

Lorsque ces messieurs demandaient la construction d'une cale sèche, l'intention était qu'elle fut établie dans la partie ouest. Maintenant qu'ils voient qu'elle va être construite dans la partie est, ils ont changé d'avis et ils croient que ces travaux vont tourner au bénéfice du maire de Montréal. On me dit que le maire de Montréal n'a pas là un pouce de propriété, mais que cela peut accroître la valeur de quelques unes de ses propriétés situées non loin de l'endroit en question. Ces messieurs ne sont pas disposés à dépenser \$750,000 pour un bassin de radoub; ils ne dépenseront pas un sou avant d'avoir des plans et de savoir ce que ces travaux vont coûter; et s'ils ne peuvent pas construire des quais des bassins et une cale sèche avec ces fonds, ils n'en feront rien. Voilà comment je comprends la situation. Le Gouvernement a encore le contrôle de cette affaire. Il doit fournir des plans de ces travaux d'ici à deux mois, et s'il n'y a pas assez de fonds pour construire ce bassin de radoub, je crois qu'il ne le sera pas.

L'honorable M. DRUMMOND: L'honorable sénateur est complètement dans l'erreur en disant que les gens s'opposent à ce projet de loi parce qu'ils veulent que ce bassin de radoub soit construit dans la partie ouest au lieu de la partie est. Je nie cela complètement. Si un bassin de radoub doit être construit, qu'il le soit par l'Etat et qu'il le place où il le voudra.

J'ai blâmé absolument l'introduction des préjugés de localité dans cette question, et je la condamne encore. Ceux-là même qui ont signé cette requête l'ont fait avec l'idée que le Gouvernement qui construisait des bassins de radoub partout ailleurs devrait se charger de celui-ci; et chacun d'eux—j'ai les signatures des hommes dont l'honorable sénateur a lu les noms—et ces